



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 84 SP 17

PV de la Commission Sportive du 28 octobre 2025

Président de séance : Monsieur Didier SCHMINKE

Présents : Madame Florence VIÉ, Monsieur Mickaël ROMOJARO

Assiste : Madame Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 18 h 00

Changements dates, horaires, terrains

Match 54954811 du 8.11.2025 Sens Fc 1 – UF Tonnerrois 1 U13 U15F

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de l'UF Tonnerrois de reculer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 8 novembre 2025 à 16h00.

Match 55019194 du 1^{er}.11.2025 Toucy 2 – Mont Saint Sulpice 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Toucy de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 6 décembre 2025 à 15h00 à Pourrain.

Match 55019256 du 1^{er}.11.2025 UF Tonnerrois 1 – Ravières 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de l'UF Tonnerrois de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} novembre 2025 à 15h30 sur le terrain de Lézinnes.

Match 54933498 du 29.11.2025 Mont Saint Sulpice 1 – Migennes 1 U15 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Mont Saint Sulpice de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 29 novembre 2025 à 14h00 sur le terrain de Varennes.

Match 54933877 du 1^{er}.11.2025 Champs sur Yonne 1 – Aillant 1 U15 D2 Gp E

La commission,

- Reprend sa décision concernant la demande de report du club de Champs sur Yonne,
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2025 à 14h00.

Match 55071508 du 11.11.2025 St Denis Les Sens 1 – Mont Saint Sulpice 1 Coupe U18

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de St Denis Les Sens de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 novembre 2025 à 15h00.

Match 55019130 du 1^{er}.11.2025 Sens FC 2– St Clément 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens de décaler l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs et de l'occupation des terrains
- Donne ce match à jouer le 1^{er} novembre 2025 à 13h30.

Match 54437570 du 02.11.2025 Ravières 1 – Chevannes 1 Dép Féminin à 8 D1

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Ravières de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 2 novembre 2025 à 14h00 sur le terrain d'Époisses.

Match 53456599 du 2.11.2025 UF Tonnerrois 1 – Héry 1 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande par courriel du club de l'UF Tonnerrois de modifier le lieu et l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'occupation des terrains et de la gestion des bénévoles du club
- Donne ce match à jouer le 2 novembre 2025 à 12h00 sur le terrain annexe de Tonnerre.

Match 54438831 du 2/11/2025 Varennes 3 – Vermenton 2 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Varennes de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 2 novembre 2025 à 14h30 sur le terrain de Flogny La Chapelle.

Match 54435785 du 26.10.2025 Monéteau 2 – Varennes 3 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du vendredi 24 octobre, du club de Monéteau de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 9 novembre 2025 à 14h30,
- Amende 5.22 de 30€ au club de Monéteau pour « Demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre, soit après le mardi 9h00) ».

Match 54435786 du 26.10.2025 Champs sur Yonne 2 – Coulanges 3 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande par courriel du vendredi 24 octobre, du club de Coulanges de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 novembre 2025 à 14h30,
- Amende 5.22 de 30€ au club de Coulanges pour « Demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre, soit après le mardi 9h00) ».

Match 54438829 du 26.10.2025 Vermenton 2 – St Sauveur 1 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Vermenton, reçu par courriel le vendredi 24 octobre, indiquant l'interdiction d'utiliser les installations sportives le 26 octobre,
- Donne ce match à jouer le 14 décembre 2025 à 14h30, 1^{ère} date disponible.

Match 54436824 du 23.11.2025 Coulanges La Vineuse 2 – ECN 3 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Coulanges d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 novembre 2025 à 11h30.

Match 54436418 du 26.10.2025 Ravières 1 – Chablis 1 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du mercredi 22 octobre, du club de Chablis de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 14 décembre 2025 à 14h30,
- Amende 5.22 de 30€ au club de Chablis pour « Demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre, soit après le mardi 9h00) ».

Match 54442700 du 26.10.2025 Sens FP 1 – St Sauveur 1 Dép. Féminin à 8 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande par courriel du jeudi 23 octobre, du club de Sens FP de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 novembre 2025 à 10h00,
- Amende 5.22 de 30€ au club de Sens FP pour « Demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre, soit après le mardi 9h00) ».

Réserves

La commission prend note des réserves non confirmées des clubs de Saint Denis Les Sens et Champigny.

Match 53403617 du 19/10/2025 Champigny 1 – Monéteau 1 D1 Gp A

Réserve d'après match rédigée de la manière suivante :

« L'arbitre n'est pas venu. Je soussigné Loïc Rullan éducateur du FC Monéteau signale qu'aucun tirage au sort n'a été effectué alors que l'arbitre de la rencontre était absent En effet Gwen Leroux dirigeant de Champigny, m'a dit avant le match que c'est Gilles Jourdain allait arbitrer car il avait une licence de dirigeant capacitaire, or monsieur Gilles Jourdain a une licence d'éducateur fédéral, donc un tirage au sort aurait dû avoir lieu Rapport suit du FC Monéteau »

La commission, vu les pièces au dossier,

- Prend note du courriel du club de Champigny et des rapports de Messieurs Gilles JOURDAIN, arbitre de la rencontre et Gwénaél LEROUX, dirigeant de Champigny,
- Transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

FMI

Match 54934114 du 11/10/2025 Charbuy Fleury 1 – Auxerre Stade 2 U13 D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match papier par le club de Stade Auxerrois,
- Enregistre le score : Charbuy Fleury 1 = 2 – Auxerre Stade 2 = 7

Match 55019251 du 18/10/2025 Vermenton/Avallon/ECN 1 – Magny/Quarré 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Vermenton,
- Enregistre le score : Vermenton/Avallon/ECN 1 = 3 – Magny/Quarré 1 = 5

Match 53456591 du 26/10/2025 Avallon 2 – Tanlay 1 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Avallon,
- Enregistre le score : Avallon 2 = 7 – Tanlay 1 = 0

Match 54436814 du 26/10/2025 Serein HV 1 – Andryes 1 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Serein HV,
- Enregistre le score : Serein HV 1 = 2 – Andryes 1 = 1

Match 54436252 du 26/10/2025 Avallon 3 – ECN 3 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Avallon,
- Enregistre le score : Avallon 3 = 5 – ECN 3 = 2

Feuilles de matchs manquantes

Match 54933480 du 11/10/2025 Gron Véron 1 – Migennes 1 U15 D2 Gp B

La commission,

- Réitère sa demande au club de Gron Véron de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 3 novembre 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club de Gron Véron pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.24),
- Indique au club de Gron Véron qu'en cas d'absence de feuille de match lors de la prochaine réunion du 4 novembre 2025, son équipe U15 D2 sera déclarée perdante par pénalité.

Match 54933767 du 18/10/2025 AJ Auxerre 6 – Tanlay 1 U15 D2 Gp D

La commission,

- Demande au club de l'AJ Auxerre de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 27 octobre 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club AJ Auxerre pour non envoi de feuille de match papier (amende 5.24),

Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 1^{er}/11/2025 Joigny 1 contre Avallon 1 U18 D1 Gp A
 - **M. Benjamin BOUGAULT**
- Match du 2/11/2025 St Denis Les Sens 1 contre Sens Jeunesse 1 D2 Gp A
 - **MM. Michel LE RUEN et Jean-Philippe VITTOZ**
- Match du 2/11/2025 Auxerre SC 2 contre Avallon 2 D2 Gp B
 - **M. Adelino DAS NEVES**

Tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois suivants :

- Fontaine La Gaillarde : Tournoi U7 et U9 le 2 mai 2026
- Fontaine La Gaillarde : Tournoi U11 le 9 mai 2026. Concernant le tournoi U13, la commission réserve sa décision compte tenu de la programmation du challenge U13 ce jour-là. La décision sera communiqué ultérieurement.

Divers

- La commission prend note du courriel de Paul FOUQUIN, informant de la blessure de Monsieur Loris BRAVO du club de Gâtinais et lui souhaite un prompt rétablissement.
- La commission prend note des courriels des clubs de Ravières et Varennes indiquant une modification à prendre en compte, la FMI indiquant par erreur la présence de Monsieur Christophe BERTHEREAU sur le banc de Varennes.
- La commission prend note du courriel de Madame Léa MAZZA indiquant les remplacements effectués lors de la rencontre Héry 1 contre ECN 2 ce dimanche 26 octobre 2025 :

Pour Héry 1 :

- Le 12 pour le 6 (72^{ème} minute)
- Le 14 pour le 2 (75^{ème} minute)

Pour ECN 2 :

- Le 12 pour le 4 (4^{ème} minute)
- Le 14 pour le 10 (28^{ème} minute)
- Le 13 pour le 7 (46^{ème} minute)

- La commission prend note du courriel du club de St Sérotin demandant la désignation d'un arbitre officiel pour la rencontre du 30 novembre 2025 contre SC Sénonais. La commission transmet aux désignateurs.



Fin de la réunion : 19 h 00.

Le Président de séance

M. Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G ».